

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01/2017 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)
du mercredi 7 juin 2017 à Essertines-sur-Rolle**

Mme Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune d'Essertines-sur-Rolle pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Présences

32 délégués et suppléants (11 fixes et 21 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégué fixe : M. Daniel Emery (remplacé par M. Jean François Deruaz)

Délégués variables : Mme Ariane Carol Dubuis (remplacée par Mme Coraline de Wurstemberger)
M. Christian Hofer (remplacé par M. Jean Rosset)
Mme Chantal Baechler-Jan (remplacée par Mme Gabriela Jung Konishi)
Mme Giorgio Micello (remplacé par Mme Nathalie Eynard)

Absents :

Déléguée variable : Mme Sophie Colomer Widmer (remplacée par Mme Virginie Burnier)

Démissions :

Déléguées variables : Mme Corinne Petitpierre (pas de remplaçant)
Mme Mirka Lessi (pas de remplaçant)

1. Acceptation de l'ordre du jour

Madame Chantal Maurer propose une modification de l'ordre du jour avec l'adjonction d'un point 10 « Election d'une commission chargée de rapporter sur le règlement du personnel ». Habituellement, il revient au bureau de nommer les commissions, mais au vu de l'urgence de la demande du CODIR, l'assemblée va être amenée à cette nomination, ce qui est également conforme au règlement du Conseil intercommunal.

Cette modification ainsi que l'ordre du jour daté du 17 mai 2017 sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal

Mme Virginie Burnier, déléguée variable suppléante de la commune de Bursinel est assermentée.

4. Communications du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 17 mai 2017 en vue de préparer la présente séance. Par la suite, Mme Mirka Lessi, scrutatrice, a adressé un courrier à Madame la Présidente annonçant sa démission avec effet immédiat. La Commune de Rolle est priée de présenter un nouveau candidat afin de repourvoir cette vacance.

La Commission qui était chargée de rapporter sur le nouveau règlement du Conseil intercommunal s'appuyant sur les nouveaux statuts, a terminé son travail et l'a transmis au CODIR qui, après examen, le transmettra au Service des communes et du logement. Par la suite une Commission rapportera sur le préavis y relatif afin que l'organe délibérant soit en mesure de se prononcer sur ce nouveau règlement.

Le prochain Conseil intercommunal aura lieu le 1^{er} novembre 2017 à Gilly.

5. Communications du CODIR

- Mme Sandra Gordon, Présidente, explique que des démissions ont été données au sein de l'Association pour le 30 juin 2017.

Au secrétariat :

- Mme Laetitia Gonin qui a été engagée en 2012, soit deux ans après la constitution de l'Association intercommunale scolaire et parascolaire de Rolle et environs (ASPAIRE) comme Secrétaire administrative puis qui a été nommée Secrétaire générale. Cette dernière a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière. Mme Gordon la remercie pour tout le travail effectué pour l'Association durant ces cinq années.
- Mme Chloé Robert-Grandpierre, responsable des devoirs surveillés a également donné son congé.

Au CODIR :

- Mme Maryline Clerc de Luins et M. Daniel Ganz de Gilly quittent leurs fonctions de Municipaux. Mme Gordon remercie ces deux membres du CODIR qui ont fait partie du Comité de pilotage qui amené l'ASPAIRE à fusionner avec l'ARAERE. M. Samuel Dufour reprendra la fonction de Mme Clerc à la Présidence du Conseil d'Etablissement.
 - M. Ganz a assuré plusieurs fonctions au sein d'ENJEU : Vice-Président, membre de la Commission Ressources Humaines et également responsable des finances avec Mme Gordon.
M. Claude Golay et M. Denys Jaquet (membre externe au CODIR) reprendront la place de M. Ganz au sein de la Commission des Ressources Humaines. Comme une reprise de personnel de l'Administration communale rolloise est prévue, il semble judicieux que le Syndic de Rolle se joigne à ce groupe de travail.
- Mme Gordon explique que le total des emprunts s'élève actuellement à Fr. 47 millions, montant permettant de financer les infrastructures scolaires. Plusieurs tranches ont été bloquées à long terme :
 - Au mois de janvier 2017, Fr. 10 millions à un taux de 1.38 % sur 20 ans chez Rentes genevoises avec amortissement intégral à l'échéance.
 - Le 17.05.2017, un montant de Fr. 5 millions à un taux de 0.85 % sur 15 ans auprès de la BCV.
 - Le 26.05.2017 Fr. 5 millions à un taux de 0.73 % sur 12 ans auprès de AXA Vie à Zurich.

- Lors du dernier Conseil intercommunal, il a été annoncé que la feuille de route pour la prochaine législature serait présentée ce jour. Malheureusement elle n'a pas encore été finalisée. Cela sera fait lors de la prochaine assemblée.
- Dans le cadre de l'approbation de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), les normes de l'accueil parascolaire sont fixées par l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire et primaire (EIAP). L'UCV et l'ADCV ont été mandatées pour désigner les délégués. Lors de leurs Assemblées générales, ces Associations ont accepté que Mme Sala Ramu représente notre district au sein de l'EIAP.
- L'inauguration du Martinet a donné lieu à une belle manifestation. Une brochure est à disposition au secrétariat pour la présentation de ce projet architectural.
- Mme Marinella Page présente le projet d'intégration du personnel Araere / Aras dans l'Association Enfance et Jeunesse afin d'harmoniser les conditions de travail des deux Associations. (Voir présentation annexée).
- M. Claude Golay souhaite donner des précisions sur la subvention extraordinaire de 20 cts/heure accordée par la Fondation pour l'Accueil de jour des enfants (FAJE) aux Accueillantes en milieu familial (AMF). Un groupe de travail avait été créé en 2016 et celui-ci a abouti aux conclusions énumérées dans la présentation annexée.
- Mme Joëlle Sala Ramu s'exprime sur l'harmonisation des tarifs des cantines. Suite à la reprise par EnJeu des cantines scolaires, une Commission a été créée se composant de M. Haldimann, représentant la cantine Navirolle de Rolle, M. Raymond Dufour, représentant la cantine la Dînette de Mont-sur Rolle et Mme Sala Ramu représentant la future cantine de Gilly. (Voir présentation annexée). Mme Gordon précise que l'Association est la première dans le canton à mettre en place ce système dont l'objectif est de pouvoir toucher les subventions du canton.

6. Préavis N° 03-2017 concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2016

- Mme Gordon donne lecture des conclusions du préavis du CODIR et rectifie le point 1 :
Il s'agit de lire :
Le Conseil intercommunal d'EnJeu décide :
1. d'approuver **la gestion** et les comptes 2016...
- M. François Roch lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion et recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N° 03-2017 amendé de la manière suivante :
« Dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, ceux-ci seraient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires. »
Mme Gordon confirme que le CODIR accepte cet amendement.
La Commission fait également la remarque suivante. Il est précisé que cette recommandation ne fait pas partie de l'amendement :
« Pour les futurs exercices, nous recommandons au Comité de direction de procéder à des boucllements "nets", sans constitution de fonds de réserve. »
- Mme Maurer soumet le rapport de gestion, le bilan et les comptes 2016 à la discussion. Les comptes et la gestion ne suscitant aucun commentaire, il est procédé au vote de l'amendement proposé par la commission de gestion.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité l'amendement ci-après :

« Dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, ceux-ci seraient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires. »

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'approuver **la gestion** et les comptes 2016 présentant un total de charges de CHF 8'414'255.32 à répartir entre les différentes Communes d'EnJeu ;
2. de créer des fonds de réserve d'un montant total de CHF 585'000.00 ;
3. **d'accepter, dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, que ceux-ci soient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires.**
4. de financer le déficit de CHF 5'076.70 qui apparaît dans les comptes de la bibliothèque ;
5. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 553'578.45 ;
6. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2016 ;
7. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

7. Election(s) et assermentation(s) de membres au CODIR

M. Claude Gagnard de Luins s'est porté candidat pour le remplacement de Mme Marilyne Clerc au CODIR.

Cette candidature étant acceptée à l'unanimité par l'Assemblée, Mme la Présidente procède à l'assermentation de ce dernier.

8. Election du Bureau du Conseil intercommunal (président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants)

- Mme Maurer annonce qu'elle ne se représentera pas comme Présidente au Conseil intercommunal de EnJeu. Elle est heureuse de constater que la nouvelle Association fonctionne très bien grâce à un CODIR très impliqué. Elle remercie les membres du bureau, la secrétaire ainsi que la Commission qui a rapporté sur le nouveau Règlement du Conseil intercommunal. Elle souhaite céder sa place et reprendre sa fonction de déléguée. M. Christian Fluhr propose la candidature de Mme Pascale Vollenweider de Rolle, Vice-Présidente qui accepte de devenir la nouvelle Présidente du Conseil intercommunal.
- M. Philippe Parmelin présente la candidature de Mme Anne Guisolan de Bursins qui accepte la fonction de Vice-Présidente pour succéder à Mme Vollenweider.
- M. Claude Seiler et M. Dominique del Blanco acceptent de poursuivre leur mandat de scrutateurs.
- Mme Pascale Chamay Berger conserve sa fonction de scrutatrice suppléante. Mme Vollenweider propose Mme Nathalie Eynard de Rolle qui accepte le poste de scrutatrice suppléante pour succéder à Mme Mirka Lessi.

Tous les candidats sont élus par acclamation.

9. Election de la Commission de gestion et de la Commission des finances

Les membres de la commission de gestion ainsi que de la Commission des finances sont réélus à l'unanimité.

Commission de gestion
Jaccard Pierre (Président)
Dubuis Ariane
Mani Frédéric
Burnier Pierre
Fluhr Christian
Subri Viviane
Roch François

Commission des finances
Micello Giorgio (Président)
Guisolan Anne
Schatzmann Laurent
Berger Anne-Laure
Wirrich Boris
Scaiola Christian
Favre Gilles

10. Nomination des membres pour la révision de règlement du personnel

Mme Rita Cuenod propose Hans-Peter Brunner de Vinzel
Mme Anne Guisolan propose M. Philippe Parmelin de Bursins
Mme Marilyn Rohrbach propose Mme Barbara Barraz d'Essertines
M. Dominique del Blanco propose M. Claude Seiler de Mont-sur-Rolle

Mme Maurer indique que le bureau du Conseil désignera les deux délégués manquants qui seront de préférence issus de la commune de Rolle, pas représentée pour l'instant dans cette commission.

Les candidats sont élus à l'unanimité par l'Assemblée.

11. Présentation par le CODIR des comptes 2016 du Réseau AJERE adoptés par l'ARAERE (préavis N° 05-2017 de l'AJERE).

M. Daniel Ganz indique que les comptes ont été validés lors de la séance précédente à 17h30 par l'Assemblée de l'ARAERE. Ils seront formellement validés lors de la séance du Conseil intercommunal de l'ARAS le 8 juin 2017 à Trélex.

Mme Gordon précise que le rapport de gestion de l'ARAERE a été établi par la commission de gestion d'EnJeu. Il s'agit actuellement d'une période de transition avec la sortie de l'ARAERE du but optionnel de l'ARAS au 31 décembre 2016.

12. Divers et propositions individuelles

- M. Claude Gagnard revient sur la présentation du CODIR concernant les tarifs des cantines. Il se demande si les tarifs sont fixes dans les autres communes.
Mme Sala Ramu explique qu'EnJeu est la première Association à appliquer des tarifs en fonction du revenu des parents dans la perspective de pouvoir bénéficier des subventions de la LAJE. Ce système n'est pas obligatoire à l'heure actuelle mais le deviendra probablement.

M. Roland s'étonne que la méthode de calcul des tarifs des cantines ait été introduite par le CODIR. Il trouve qu'une décision aurait dû être prise en collaboration avec l'organe législatif. De plus il désapprouve le fait que les tarifs des repas des cantines soient établis en fonction du revenu des parents et estime qu'une étude plus approfondie devrait être entreprise sur ce point afin de vérifier si le canton est en droit d'imposer cette méthode. En effet, les revenus des ménages sont déjà imposés selon une méthode de calcul progressif. Il informe qu'un groupe de parents mécontents s'est créé afin de contester ces tarifs.

Mme Gordon confirme que cela est effectivement de la compétence du CODIR et explique que le groupe de parents a été reçu et que la problématique leur a été expliquée en détail tel que cela a été fait lors de cette assemblée.

M. Roch est d'avis que ce choix est de la compétence du CODIR, il est également très surpris que le tarif des cantines soit fixé en fonction des revenus et se demande où ce principe s'arrêtera. Il trouve que cela pourrait stigmatiser certaines couches de la population. Il se

demande comment ce système sera appliqué, la déclaration d'impôt étant un document confidentiel qu'on ne souhaite pas forcément montrer au premier venu.

Mme Gordon répond qu'au niveau du parascolaire, le certificat de salaire doit aussi être présenté puisque ce système de tarification s'applique déjà pour les crèches et UAPE. Elle se veut rassurante dans le sens où ces certificats de salaire sont traités en toute confidentialité. Les cantines appartenant au parascolaire, il est normal que le système soit identique.

Mme Ingrid Jorissen explique que les parents montreront ce certificat de salaire au personnel de l'Association qualifié pour cela et la carte de l'enfant sera chargée avec des montants qui ne seront pas visibles. Pour les parents qui ne souhaiteraient pas fournir d'informations sur leur salaire, le tarif maximum leur sera appliqué.

Mme Christine Schenk demande si cette fourchette de prix a été fixée pour une période limitée dans le temps et si des réajustements seront nécessaires.

Mme Sala Ramu répond que les prix facturés depuis 2007 à Fr. 10.- étant trop bas, il a été décidé d'adapter cela dès août 2017. En cas de nécessité, les prix seront modifiés par la suite.

M. Roch comprend que les tarifs de l'Accueil de jour sont établis en fonction du revenu. En effet, cet accueil se fait sur une base volontaire. Concernant la cantine, les horaires établis ne laissent pas toujours le choix aux enfants de rentrer chez eux à midi. Cette tarification n'est donc pas adaptée aux repas. Il a pu constater que dans certaines cantines le solde restant sur la carte était indiqué. Ce système ne conviendra donc pas aux enfants.

Mme Gordon explique que, dans le secondaire, il existe en effet un système de prépaiement établi par Eldora. La méthode appliquée chez les élèves plus jeunes sera différente. Ce n'est pas l'enfant mais la surveillante qui gèrera ces cartes.

Mme Marlyse Dentan, membre de la Commission des transports, informe que les enfants ont le choix de rentrer à midi. Il est par ailleurs effectué un gros travail au niveau des transports à ce sujet.

Mme Schenk demande si le nombre de repas hebdomadaires pris à la cantine a une incidence sur le prix facturé.

Mme Sala Ramu répond que ce n'est pas le cas et que le nombre d'enfants dans une fratrie ne joue également aucun rôle.

- Mme Anne-Laure Berger aimerait savoir si une information sera fournie aux parents concernant les transports relatifs au futur collège de Gilly.

Mme Dentan informe que les nouveaux directeurs sont en train d'établir des horaires harmonisés pour les différents niveaux scolaires. La commission des transports finalisera ces horaires prochainement en accord avec Car Postal.

- M. Gagnard pense que la préparation du budget 2018 sera en conflit avec le préavis relatif aux Ressources humaines. Il se demande si les informations seront disponibles à temps.
Mme Ingrid Jorissen confirme que la préparation des deux dossiers sera liée et qu'ils seront établis en parallèle.
- M. Rosset se réjouit d'avoir participé à l'inauguration des Martinet D et E. Il a trouvé ces bâtiments modernes mais malheureusement assez froids. Il estime que cet environnement n'est pas idéal pour les enfants. Il a par ailleurs été constaté des problèmes de bruit et d'isolation. M. Rosset travaille pour les forêts de 27 communes. Il propose que l'Association étudie des variantes de constructions en bois pour les bâtiments ainsi que le mobilier chaque

fois que cela est possible. De plus, la cour des comptes a conclu que les écoles en bois sont moins chères que celles en béton.

Mme Gordon remercie M. Rosset pour son intervention. Elle rappelle que la construction des deux collèges a été soumise à un concours architectural. De plus, le nouveau bâtiment de Gilly contiendra beaucoup de bois. Son inauguration est prévue au mois de mai 2018.

M. Roch précise que le collège du Martinet D était un projet de la ville de Rolle et non de l'ASPAIRE.

- Mme Gordon remercie Mme Chantal Maurer, Mme Marilyne Clerc et M. Daniel Ganz au nom du CODIR pour leur travail et leur remet des chocolats.
- En préambule à son invitation à partager un apéritif offert par la commune hôte de cette Assemblée, M. Samuel Dufour fait remarquer, sous forme de boutade, que, dans les comptes d'Enjeu, les bâtiments d'Essertines sont évalués à zéro. Le bois du plafond provient des forêts de la commune selon une décision datant de 1985. Il indique que ce matériau a été refusé récemment pour la construction d'un hangar communal à cause de son prix trop élevé.

Au nom du Conseil intercommunal
d'Enfance et Jeunesse

La Présidente :



Chantal Maurer

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher